



Réunion au Rectorat du vendredi 29 octobre 2021 (10h-12h).

Sont présents : le SG adjoint, le DRH adjoint, le chef de la DPES, CFTC EPR, FEP CFDT, FSU, SAIPER, SNPTES, SNALC, SPELC, SNE CSEN.

Point sanitaire : se référer aux dernières déclarations du Préfet de Région.

Questions du SNE

1 - Personnels vulnérables : *les modalités ont changé depuis le 9 septembre. Y a-t-il eu des problèmes remontés jusqu'à vous depuis fin septembre (personnels n'ayant pas bénéficié de la bienveillance de la période de transition) ? Quelle est la part des personnels vulnérables sur l'effectif total des professeurs des écoles ?*

> Oui il y a eu quelques crispations surtout au sujet de la justification de l'impossibilité du télétravail. Non il n'y a pas de statistiques car les situations personnelles et sanitaires évoluent.

2- APSH : *comment faire pour obtenir un ou une APSH, les délais sont-ils longs ?*

> Il faut partir d'une préconisation du médecin du travail. Les APSH sont embauchés sur l'enveloppe des AESH d'où le dilemme : soit on privilégie un personnel soit un élève, il faudrait donc constituer deux enveloppes. On donne la priorité aux pathologies les plus lourdes. Actuellement trente personnes sont en attente ; elles peuvent travailler mais pas dans des conditions idéales. Snuipp et Saiper renchérisent : grande souffrance, pas de médecine du travail, question budgétaire. La correspondante handicap a porté la question au niveau national. Il existe une piste de travail dans le premier degré : faire appel à des prestataires extérieurs (associations...) mais payés par le Rectorat. Un peu à l'image de ce qui se fera via la convention avec la MGEN pour un médecin de prévention.

3- Municipalités et grève : *lors de journées de grève, on n'a que très rarement constaté la mise en place du service minimum d'accueil. En maternelle les ATSEM sont-elles habilitées à faire du SMA ? A-t-on du nouveau à ce sujet (question du 8 octobre) ?*

> C'est une question de seuil. La mairie prend la décision au sujet de son personnel. A priori oui donc.

4- Commission de réforme : *combien de temps faut-il pour obtenir une décision de cette instance, pourquoi les délais sont-ils très longs ?*



> C'est très long et c'est compliqué de le savoir. La commission se réunit une fois par mois, le dossier doit être complet, il arrive que des dossiers soit remis à la session suivante. C'est une instance consultative.

*5- CMO/CITIS après accident de travail : Une demande de temps partiel thérapeutique est faite suite à un accident de travail, car l'agent veut reprendre à temps partiel plutôt que de rester en arrêt (ce qui est probablement bénéfique pour son état général). Normalement cet agent doit rester en CITIS le temps de la procédure. La lenteur dans le traitement de la demande créé des incohérences et du stress administratif : il n'y a pas de prise en compte de l'état de santé réel lorsque le médecin expert voit l'agent à une certaine date et qu'il estime sa guérison 17 jours plus tôt, qu'il préconise le travail à temps complet, et demande le passage en CMO rétroactivement. L'avis de l'expert dans ce cas est une source d'incompréhension et de stress.*

*D'une manière générale je constate que les agents en congé maladie qui veulent reprendre leur travail le plus rapidement possible, qui ont planifié l'ensemble du processus, se rendent compte que cela ne fonctionne pas comme prévu. La DPEP devait se rapprocher de la DEPAP pour en savoir plus. Le nouveau chef de service a-t-il pu fournir une réponse ? (Question du 10 septembre en lien avec la précédente)*

> La DEPAP4 utilise un nouveau logiciel (Anagramme) ce qui devrait améliorer le traitement des procédures. Pour un accident du travail il faut à l'administration 1 à 3 mois pour se prononcer. Tout ça est très long. Cette situation particulière sera examinée de près. Il est possible d'en faire le suivi en CHSCTA.

Autres questions :

FEP : Calendrier des CCMD du privé ? (Cela se passe aux alentours du 13 juillet) > Le calendrier n'est pas arrêté.

Port du masque + chaleur + 30 élèves : peut-on se permettre de respirer ? > Il faut appliquer le protocole en vigueur.

Quel est le statut du chef d'établissement, est-il supérieur hiérarchique, à quel moment, les IEN renvoyant vers les directeurs parfois... qu'en est-il pour le Rectorat ? > Tout ce qui est du domaine RH doit remonter au Rectorat.

CFTC : Poste adapté (situation individuelle) > Dans le premier degré il y a 50 à 60 demandes pour 12 Postes Adaptés de Courte Durée. A 95% il s'agit de problématiques médicales.



SNPTES : Mise en oeuvre de la complémentaire payée par l'Etat ? > On fait partie de la première vague d'académies. Ce sera effectif sur la paie de janvier (15€). Il ne faut pas envoyer le papier de la mutuelle aux gestionnaires mais attendre les informations pour le déposer sur Colibri.

SNALC : L'autonomie des PERDIR les autorise-t-elle à faire croire qu'il fallait supprimer les commissions permanentes, il y a eu des problèmes avec les Conseils d'Administration d'installation, la Rectrice peut-elle faire une lettre de cadrage ? > La lecture du texte permet de n'attribuer aucune délégation. Il y a eu des recours et certaines élections ont été annulées.

Contractuels en « cdisation » au moment du confinement : y a-t-il eu coupure ? > Les contrats arrêtés en mars 2020 devait se terminer donc pas de coupure. La règle générale était le maintien. On va examiner certaines situations.

FSU : Qu'en est-il de la transmission des listes d'affectation de l'ensemble des personnels ? > La situation des agents titulaires au 01/09 sera transmise en décembre.

Contacts avec le Rectorat : pas de réponses aux mails, au téléphone, ni accès physique ? > Le protocole pour l'accès va évoluer, les rendez-vous sont fixés par les services (cela se fait déjà), l'accueil sera organisé. Cf également la mise en place du guichet unique (plateforme + accueil physique).

Quelles informations sur le mouvement 1D POP ? > C'est expérimental, il n'y a pas de présentation en CTA, c'est géré par le Ministère qui va trier les postes proposés par l'Académie (au nombre de 8, selon ces critères : difficile à pouvoir, pénitentiaire, rural isolé).

50 contractuels > La liste des affectations sera diffusée par l'IA ou la DPEP.

Révisions d'affectation > 51 demandes, 28 réalisées.

SPELC : Recours de collègues affectés à la Réunion avec des problèmes de régimes de retraite ? > Il y a eu des avancées. La mise à jour a été faite et sera effective au 01/11. La DRFIP doit valider.

Tableau de la hors-classe 2021 : étude du 21 au 24/02/22 et communication le 28/02, à quel moment se tient la commission ? > Entre le 24 et le 28 février.

Si vous voulez en savoir plus, contactez-nous !

Anthony Payet SNE CSEN 974